

Mémoire

Présenté au Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement

Projet d'ouverture et d'exploitation
de la mine du Lac à Paul au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Serge Fortin
et Diane Bolduc

20 mai 2015

Chicoutimi, le 20 mai 2015

Madame la présidente

Depuis 1995, nous sommes propriétaires de terrains à l'Anse-à-Pelletier. Depuis ce temps nous y avons investis temps et argent, avec nos trois enfants, pour y effectuer divers aménagements pour profiter de la quiétude des lieux et du meilleur microclimat du Saguenay-Lac-St-Jean. En effet nous y pratiquons l'horticulture : potager, vigne, arbres fruitiers etc en plus d'y avoir construit une résidence secondaire.

Nous nous inquiétons particulièrement de la pollution par le bruit. Le promoteur a exposé dans la première partie de l'audience une étude théorique sur le bruit lors de la circulation des camions hors norme dans la partie sud de la route 172 jusqu'au site de déchargement. Curieusement il est question du bruit lors de la circulation des camions mais pas du déchargement de ces camions !

Recommandation # 1 qu'il y ait une étude concrète sur le terrain pour tenir compte du déchargement par les camions et des effets de réverbération. Il est amplement démontré par diverses études de l'impact de la pollution par le bruit tant sur la santé physique que la santé mentale des populations concernées.

Il y a présentement un projet d'agrandissement du port de Québec. Selon les propos rapportés vendredi le 15 mai dans le journal du Québec par la journaliste Geneviève Lajoie qui cite le premier ministre monsieur Philippe Couillard « Je comprends que les ports sont des installations fédérales, mais il y a des parties de la loi sur la qualité de l'environnement de la loi québécoise, selon nous, qui s'appliquent notamment ce qui touche la qualité de l'air et les fonds marins ». Nous nous questionnons sérieusement à savoir pourquoi le gouvernement du Québec demande la tenue d'un Bape pour agrandir un port et qu'il ne serait pas pertinent de faire un bape sur un projet de construction d'un nouveau port incluant les impacts à partir des silos, du convoyeur et du transbordement ? Qui plus est le nouveau port se situerait tout près du parc marin St-Laurent-Saguenay. **Recommandation # 2 que le ministre de l'Environnement déclenche le processus devant mener à des audiences publiques sur cet aspect du projet.**

Il semble qu'il y ait un tracé alternatif au moins aussi rentable au plan économique, qui offre de meilleures garanties de sécurité, qui rencontre les critères d'acceptabilité sociale, et qui évite le transport maritime par le parc marin St-Laurent-Saguenay soit le tracé par la municipalité de Forestville. **Recommandation #3 que ce tracé soit analysé dans la perspective qu'il puisse donner de meilleures garanties de développement durable.**

Merci de votre attention